La révocation de Mme Roubinet institutrice à Chavagnac en 1883.

Cette note est rédigée à la mémoire de **Mme Roubinet**, en souvenir de ses convictions et de son courage.

Le 28 mars 1882 une loi scolaire de **Jules Ferry** visait deux objectifs : rendre l'instruction obligatoire, bien sûr, mais aussi laïque. En 1878, il y avait environ 600 000 enfants non scolarisés. La loi concernait les enfants des deux sexes, de six à treize ans.

Le 27 février 1883, l'inspecteur primaire de Périgueux rédigea un rapport négatif sur l'institutrice communale de **Chavagnac** déclarant qu'elle persistait, au mépris des observations adressées plusieurs fois par ses supérieurs hiérarchiques à enseigner le catéchisme pendant les heures de classe et à se livrer avec ses élèves, dans l'intérieur de l'école, à des pratiques de dévotion formellement interdites par les lois et règlements.

Mme Roubinet déclara formellement le 27 février 1883 à l'inspecteur qu'elle n'exclurait jamais l'instruction religieuse de son enseignement et critiqua, d'une manière qui fut qualifiée d'outrageante par l'inspecteur, les programmes en vigueur.

Le préfet de la Dordogne, s'appuyant sur un rapport de l'inspecteur d'académie en date du 6 mars 1883 arrêta les décisions suivantes :

- Article 1^{er}: **Mme Roubinet**, institutrice communale à **Chavagnac** est révoquée de ses fonctions.
- Aricle 2 : M. l'inspecteur d'académie est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré dans *le bulletin départemental de l'instruction primaire*.

Cette révocation plus honorable pour la personne qui eut à la subir que pour l'autorité qui l'infligea provoqua une indignation notamment en Espagne. *La Educacion*, journal officiel des instituteurs, publié à Madrid, reproduisit l'arrêté du préfet de la Dordogne qui révoquait Mme Roubinet dont le crime était d'avoir enseigné le catéchisme à ses élèves et avança que « si Mme Roubinet avait enseigné à ses petites filles et garçons à blasphémer le nom de Dieu, à outrager la religion, on lui aurait donné un avancement ».

Un universitaire français, honteux sans doute de cette appréciation peu flatteuse pour notre pays, voulut atténuer la mauvaise impression produite au-delà des Pyrénées par la brutale application de la loi laïque. Il écrivit une longue lettre à *la Educacion*.

Jean Louis PRADELS La Treille à La Feuillade 22 juillet 2020